

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES MEMBRES DU CCAS DU 07 AVRIL 2023

**Présents** : Mmes Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Mireille BELLEVILLE et Christine FARAGLIA. Ms. Jean-Pierre LACOMBE, Roland PRICAZ et Marcel DUCROT.

**Absents excusés** : Mme Fabienne BINET (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT) et Christiane DAUNIS (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).

**Secrétaire de séance et de rédaction du compte-rendu de réunion** : Mme Annie TISSOT

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- Approbation du compte de gestion 2022

Résultats budget 2022 : Dépenses	10 516.11 €
Recettes	9 196.00 €
Déficit de fonctionnement 2022 :	1 320.11 €
Excédent 2021	10 890.28 €

Soit un excédent de clôture 2022 de 9 570.17 €

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

- Approbation du compte administratif 2022

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité pour les mêmes résultats que le compte de gestion.

- Vote des subventions

Il est décidé à l'unanimité de donner les subventions aux organismes suivants :

- Protection civile : 50 €
- Banque alimentaire : 241 € (0.12€/habitant)
- Epicerie sociale : 1 206 € (0.60€/habitant)
- Mission locale : 800 € (50€/enfant).
- Association LOCOMOTIVE : 50 € (association qui accompagne les enfants atteints de leucémie ou cancer, et leurs familles au sein du CHU de Grenoble).
- CFA MFR de Vulbens : 50 €
- France Alzheimer : 50 €

**SOIT UN TOTAL DE 2447 €**

- Vote du budget 2023 : Vote à l'unanimité du budget 2023.

Le budget du CCAS s'équilibre en dépenses et recettes à 18 600 €, avec une participation communale s'élevant à 9000,00 €.

- Convention Epicerie sociale de Rumilly

Par délibération du 12 avril 2022, une convention de partenariat a été signée pour l'année 2022, entre le C.C.A.S de Rumilly et d'autres communes de l'Albanais. Pour l'année 2023, il est proposé à l'unanimité de reconduire la convention, avec une participation financière à hauteur de 0.60 € par habitant, soit un montant total de 1 206.00€.

- Questions diverses :

- Informations sur la libération d'un logement social à Marcellaz-Albanais
- Repas des aînés : propositions d'animations
- Etat d'avancement CIAS

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 20h00.

A Marcellaz-Albanais, le 18 avril 2023.

**Le président du CCAS**  
**Jean-Pierre LACOMBE**

  


**La secrétaire de séance**  
**Annie TISSOT**

  
